

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 19 décembre 2008**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**FCT 008-828/08/BC**

**■ Acquisition de vêtements de travail, de vêtements haute visibilité, chaussures et équipements de protection individuels - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.  
DPLAG 08/2088/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a passé des marchés d'acquisition de vêtements de travail, chaussants et d'équipements de protection individuels en vue de répondre, dans le cadre de la réglementation en vigueur, aux besoins des agents de différentes Directions ayant à assumer des tâches nécessitant le port de vêtements de protection, de vêtements haute visibilité, de chaussures de sécurité et/ou d'équipements de protection individuels.

Les principales directions concernées sont :

- La Direction de l'Eau et de l'Assainissement,
- La Direction de la Circulation,
- La Direction du Traitement et des Déchets,
- La Direction de la Propreté Urbaine,
- La Direction de la Voirie.

Il est nécessaire de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres en ce qui concerne ce type de prestations, pour prendre le relais des précédents marchés.

Eu égard aux besoins identifiés actuels et à ceux à venir, cet appel d'offres comportera 4 lots :

**Lot 1 : Vêtements de travail**

**Lot 2 : Vêtements Haute Visibilité**

**Lot 3 : Chaussants**

**Lot 4 : Gants et équipements de protection individuels**

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le lancement de l'appel d'offres relatif à l'acquisition de vêtements de travail, de chaussants et d'équipements de protection individuels, ainsi que le dossier de consultation des entreprises s'y rapportant.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Code des Marchés Publics.
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de prévoir la mise en place de nouveaux marchés d'acquisition de vêtements, chaussants et équipements de protection individuels, qui prendront le relais des marchés actuels.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert conformément au Code des Marchés Publics, pour la passation de marchés relatifs à l'acquisition de vêtements, chaussants et équipements de protection individuels comportant quatre lots :

**Lot 1 : Vêtements de travail**

**Lot 2 : Vêtements Haute Visibilité**

**Lot 3 : Chaussants**

**Lot 4 : Gants et équipements de protection individuels**

**Article 2 :**

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

**Article 3 :**

Les marchés correspondants seront à bons de commande pour l'ensemble des lots en vertu des articles 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Ils seront passés pour une période de un an à compter de leur notification et renouvelables trois fois, par reconduction expresse par périodes de durée égale, sans que la durée totale puisse excéder quatre ans.

**Article 4 :**

Le montant annuel des prestations des différents lots est susceptible de varier dans les limites suivantes :

**Lot 1 : Vêtements de travail**

- le montant minimum annuel du marché sera de : 210 000 euros HT soit, 251 160 euros TTC
- le montant maximum annuel du marché sera de : 630 000 euros HT soit, 753 480 euros TTC

**Lot 2 : Vêtements Haute Visibilité**

- le montant minimum annuel du marché sera de : 250 000 euros HT soit, 299 000 euros TTC
- le montant maximum annuel du marché sera de : 680 000 euros HT soit, 813 280 euros TTC

**Lot 3 : Chaussants**

- le montant minimum annuel du marché sera de : 130 000 euros HT soit, 155 480 euros TTC
- le montant maximum annuel du marché sera de : 260 000 euros HT soit, 310 960 euros TTC

**Lot 4 : Gants et équipements de protection individuels**

- le montant minimum annuel du marché sera de : 120 000 euros HT soit, 143 520 euros TTC
- le montant maximum annuel du marché sera de : 240 000 euros HT soit, 287 040 euros TTC

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets 2009 et suivants de la Communauté Urbaine, Sous Politique A 140, Chapitre 011, Fonction 020, Nature 60636.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Moyens Généraux

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI